

Époux ou Père

Prénoms : Julien Benjamin
Nom : PRESUMEY

Né le 15 août 1976

à Saint-Germain-en-Laye, (Yvelines)

de *
et de Christine Michèle PRESUMEY
Extrait délivré conforme à l'acte de naissance
n°1848
le :
Mentions marginales

L'officier de l'état civil
Sceau

Marriage célébré à Puteaux
le 20 avril 2013 à 17 heures 00 minute

Les futurs époux ont déclaré
qu'un contrat de mariage a été reçu
par Maître Florian GENEAU de LAMARIÈRE
domicilié à Paris 1er arrondissement, 23 rue Berger, Notaire.
Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 43

Mentions marginales

Néant

Épouse ou Mère

Prénoms : Amandine Stéphanie
Nom : LE GOFF

Née le 28 mai 1984

à Melun (Seine-et-Marne)

de Jean-Paul Yves Germain LE GOFF
et de Pascale Catherine CAZENAVE
Extrait délivré conforme à l'acte de naissance
n°1049
le :
Mentions marginales

L'officier de l'état civil
Sceau

le 31 janvier 2013

le 20 avril 2013

L'officier de l'état civil
Sceau



(1) Prénoms et nom du père et de la mère.
(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés
à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(3) Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou
« qu'un contrat de mariage a été reçu le..... par notaire.....
intitulé à..... »
SEDI 30700 UZÈS [0004] - Réf. 301045

Extrait de l'acte de naissance n° 16321/2018
le 03 aout 2018

Extrait de l'acte de naissance n°

ENFANT⁽¹⁾

à 06 heures 50 minutes
est né(e) ⁽²⁾ Louis, Gabriel PRESUMEY
durant déclaration conjointe du 7 mai 2015

(1^{re} partie
2^{de} partie)

du sexe masculin à Melun
(Seine-et-Marne)
(3)
reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres le 03 aout 2018
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾



Délivré conforme aux registres le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.); ⁽²⁾ Parents et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »; ⁽³⁾ Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant en indiquant dans l'extrait par : « de [prénoms] nommée le à »; ⁽⁴⁾ Préciser, s'il y a lieu, les dates et lieux de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère »; ⁽⁵⁾ Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

⁽¹⁾ Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.); ⁽²⁾ Parents et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »; ⁽³⁾ Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant en indiquant dans l'extrait par : « de [prénoms] nommée le à »; ⁽⁴⁾ Préciser, s'il y a lieu, les dates et lieux de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère »; ⁽⁵⁾ Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.